

Le 8 mars 2022

## **Avis : modification du Fonds Commun de Placement « La Française Sérénité Flex »**

La société de gestion La Française Asset Management a décidé de modifier la documentation réglementaire du FCP « La Française Sérénité Flex » afin de changer l'heure de centralisation des souscriptions et des rachats du FCP.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront désormais centralisées auprès de La Française AM Finance Services chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) à 12h00 en lieu et place de 11h00 actuellement.

Cette modification du FCP ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et sera effective à compter du 11 mars 2022.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP « La Française Sérénité Flex » disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.